

Mémoire sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal

Remis à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports
commissions@montreal.ca
par Bernard Vallée
Juin 2021

Bernard Vallée, notes biographiques en histoire, patrimoine et toponymie

C'est en me définissant comme un « sherpa urbain », que je développe depuis 45 ans des circuits historiques, patrimoniaux et d'analyse urbaine, d'abord au sein du *Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal* de 1984 à 2011 et maintenant avec *Montréal Explorations* que j'ai fondé en 2013.

J'ai été membre de la Commission de toponymie de la ville de Montréal pendant 8 ans, de 1987 à 1995, dans le cadre de laquelle j'ai contribué à augmenter le nombre particulièrement réduit de dénominations évoquant l'importante contribution des femmes, des communautés culturelles et de la classe ouvrière. Je suis particulièrement fier d'avoir contribué à obtenir que les panneaux d'identification des parcs contiennent une brève explication historique de leur toponyme. J'ai aussi participé à la publication du répertoire historique des noms de rues de Montréal en 1995.

En 2012, j'ai contribué à l'enrichissement de la banque prévisionnelle de noms de la Commission de toponymie par une recherche de dénominations sous les thèmes des peuples autochtones, des sciences et technologies, de l'exploration du territoire, de l'aviation, de la littérature, de l'ingénierie et de l'invention, avec une attention particulière aux contributions des femmes. En 2014, j'ai réalisé, pour la Ville de Montréal, une grille d'analyse des démarches de désignations toponymiques, *Désignations toponymiques. Grille d'analyse et démarches de désignation : Vade-mecum pour le choix des noms de lieux à Montréal*, afin d'améliorer la pertinence et la cohérence des interventions toponymiques.

De 2012 à 2018, j'ai été membre du Conseil du patrimoine de Montréal dont j'ai assumé la tâche de président de séances lors d'une trop longue vacance à la présidence officielle. Au travers des différents dossiers traités et des avis rédigés, j'ai porté une attention particulière à la préservation du patrimoine dit modeste et à la prise en compte du patrimoine immatériel.

Je suis engagé activement dans les démarches de recherche, de mise en valeur et de diffusion des connaissances de deux sociétés historiques locales montréalaises, *Les Amis du boulevard Saint-Laurent* et la *Société d'histoire du Plateau Mont-Royal*. Je suis l'auteur du livre-maquettes *Maisons ouvrières de Montréal* (Collectif L'Autre Montréal, 1992) et l'un des auteurs du *Dictionnaire historique du Plateau Mont-Royal* (Éditions Écosociété, 2017).

Bernard Vallée

1. La commémoration dans la vie civique et l'espace urbain

La commémoration est un acte collectif et public de rappel à la mémoire collective, dont l'objet peut être un personnage (Prix Thérèse-Daviau, rue Léa-Roback, chaire Raoul-Dandurand – UQÀM, bibliothèque Mordecai-Richler, ou salle de concert Oscar-Peterson), un mouvement (place des Patriotes, monument aux Patriotes ou Journée nationale des Patriotes), un groupe particulier de la population (place des Montréalaises, parc des Corroyeurs, rue du Laos, défilé de la Saint-Patrick), un événement (fêtes du 375^e anniversaire de Montréal, le *Black Rock* de la pointe Saint-Charles, place du 6-décembre-1989, le monument « La réparation » à la mémoire des victimes des génocides), une œuvre littéraire (parc du Bonheur-d'occasion, place des Fleurs-de-Macadam), une valeur (parc de l'Espoir, place de l'Unité ou Prix du maire de Montréal en démocratie), un engagement (le Jour de la Terre), etc., et dont le moyen est une manifestation pouvant prendre de multiples formes, conjoncturelles ou régulières (remise de prix, fête annuelle dédiée, etc.), ou un repère fixe et permanent (toponyme, monument, œuvre d'art public, plaque, etc.), temporaire ou éphémère (murale, oriflamme, etc.), matériel (une statue), immatériel (un jour dédié) ou virtuel (un site web).

Depuis ce qu'on pense être le premier geste commémoratif posé à Montréal, la plantation d'une croix sur le mont Royal en janvier 1643 par le sieur de Maisonneuve en souvenir du retrait des eaux jugé miraculeux lors d'une inondation menaçante quelques jours plus tôt, Montréal a une riche tradition de la commémoration qui mérite d'être actualisée et encadrée. De récentes contestations, parfois radicales, de gestes commémoratifs hérités du passé et jugés offensants, nous ont rappelé l'importance que peut prendre cette dimension de la vie civique et de l'occupation de l'espace urbain.

2. Vision d'ensemble et cohérence

Je me réjouis de voir enfin la Ville consacrer des efforts pour se doter d'un « *processus de planification globale pour ces reconnaissances, dans le but d'éviter de les traiter à la pièce au gré des propositions reçues de toutes parts et de mieux représenter, mettre en valeur et renforcer l'identité montréalaise.* » ; « *Les principes et critères établis dans ce cadre visent à assurer la cohérence des gestes de reconnaissance de la Ville de Montréal, qui entend agir de façon exemplaire en ce sens.* » Ces efforts de cohérence et de planification globale étaient promis depuis l'adoption de la Politique du patrimoine en 2005¹, promesse renouvelée en 2017 par le Plan d'action en patrimoine 2017-2022².

¹ « Développer une stratégie basée sur une vision d'ensemble de la commémoration et visant la cohérence des différents gestes en la matière, l'identification de modalités de participation des citoyens et la mise en valeur du patrimoine commémoratif montréalais. » Politique du patrimoine, 2005.

² « Mettre en valeur le patrimoine commémoratif montréalais en s'appuyant sur une vision d'ensemble qui articule de manière cohérente les gestes municipaux en collaboration avec les services de la Ville, les arrondissements et les acteurs du milieu. » Plan d'action en Patrimoine 2017-2022.

C'est pourquoi je commencerai mes recommandations par les instances consultatives et de mise en œuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance, en fonction des exigences de vision d'ensemble et de cohérence.

Instances consultatives

Si j'adhère entièrement au principe d'une instance consultative en reconnaissance, je ne suis pas convaincu par la proposition de création du nouveau Comité consultatif en reconnaissance (CCR) qui a été déposée. Loin d'être une instance qui couvrira l'ensemble des outils de reconnaissance comme on s'y attendrait quand on recherche vision d'ensemble et cohérence, elle ne pourra toucher aux citations qui restent la responsabilité du Conseil du Patrimoine (CPM) et devra se réunir en comité mixte avec celui-ci pour un grand nombre de sujets.

C'est pourquoi je recommande plutôt **que l'on élargisse le mandat du CPM, que l'on augmente le nombre et la diversité de compétences de ses membres, et qu'on le dote de comités de travail spécialisés (dont un comité sur la toponymie par exemple).**

Pérennité du Conseil du patrimoine de Montréal

Depuis 2017, la loi 121 prévoit que « le Conseil du patrimoine de Montréal continue son existence dans sa forme actuelle tant qu'il n'est pas modifié ou dissous par le conseil de la ville ». (Projet de loi no 121, *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, articles 4 et 30). On doit s'étonner que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se soient ainsi entendus pour abroger dans la Charte de Montréal les articles instaurant le Conseil du Patrimoine de Montréal et pour confier au conseil municipal de Montréal le pouvoir de le dissoudre.

L'article 83.12 de la Charte permettant au conseil de la ville de déterminer les fonctions, les pouvoirs et les devoirs du Conseil du patrimoine, on ne comprend pas en quoi l'inscription du CPM dans la Charte limite les capacités de la Ville d'en ajuster s'il y a lieu le fonctionnement et les responsabilités et on doit sérieusement s'inquiéter d'une mesure qui, soumettant son existence aux variations des programmes des administrations successives, pourrait affecter la continuité de sa contribution sur le long terme.

Il serait donc judicieux, une fois faite la révision de son mandat que je propose, **que l'on réintroduise dans la Charte de Montréal les articles instituant le Conseil du patrimoine.**

Division du patrimoine de la Ville

Je suis tout à fait en accord avec le fait que la Division du patrimoine (DP) soit responsable

de l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance. Mais contrairement avec ce qui est proposé et pour atteindre les objectifs de cohérence et de vision d'ensemble, j'estime **que l'évaluation et l'orientation des interventions d'art public ayant une dimension commémorative relèvent de la Division du patrimoine**, même si le Bureau d'art public doit conserver la responsabilité de la mise en œuvre.

Ressources

Ce Cadre d'intervention en reconnaissance n'aurait que peu de chance d'atteindre ses objectifs généraux et particuliers si la principale cheville ouvrière de sa mise en œuvre ne dispose pas des ressources suffisantes pour accomplir un mandat qui s'agrandit considérablement : *« La Division du patrimoine est responsable de l'application du présent cadre relatif aux cinq modes de reconnaissance – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification et citation. Elle reçoit les propositions, coordonne la réalisation des études nécessaires, évalue l'intérêt des sujets de reconnaissance déposés à la Ville, recommande un mode de reconnaissance approprié aux sujets reçus, consulte les instances consultatives concernées sur les sujets et modes de reconnaissance, achemine les dossiers jusqu'au conseil de ville et rédige les règlements qui s'y rattachent le cas échéant. Finalement, le bilan quinquennal de l'état de conservation et la veille permanente sur les lieux et objets de reconnaissance relèvent de la Division du patrimoine. »*

Ayant siégé pendant de nombreuses années, à la Commission de toponymie comme au Conseil du patrimoine, avec le soutien d'extraordinaires mais trop petites équipes de professionnels, je considère que Montréal mérite de bénéficier d'un encadrement de ses interventions commémoratives digne d'une grande métropole. **Ce Cadre d'intervention doit affirmer la nécessité de doter la Division du patrimoine de ressources humaines et matérielles à la mesure de ses responsabilités et ses mandats et des exigences de son soutien aux instances consultatives.**

3. Critères d'analyse des sujets de reconnaissance

D'entrée de jeu, je ne peux qu'appuyer le critère suivant : *« La priorisation de sujets autres que les individus, afin de reconnaître les contributions collectives et de limiter les contestations éventuelles »*, particulièrement pour la commémoration permanente (par l'art public par exemple) ou pour la toponymie. En effet, dans ces deux cas, on se situe dans une temporalité à l'échelle des siècles et très peu d'individus peuvent réellement posséder sans restriction des qualités méritant une pérennité à cette échelle.

Des critères très exigeants

C'est pourquoi, je propose **que le Cadre d'intervention en reconnaissance soit extrêmement restrictif dans ses critères d'évaluation de l'envergure d'une dénomination**

menant à une intervention de reconnaissance d'un individu : importance significative, valeur de modèle, contribution exceptionnelle, influence durable d'un nom.

- **Importance significative.** Les sujets de la commémoration doivent avoir eu une importance significative dans l'histoire de la ville, ou dans celle de ses arrondissements et de ses quartiers. Ce sont des personnes ou des institutions dont la pensée ou les réalisations ont eu une influence ou un impact déterminants.
- **Valeur de modèle.** Les sujets de la commémoration ont nécessairement valeur d'exemple, de modèle ou de référence pour la communauté. Ce sont des modèles de courage et de détermination physique ou morale, et la noblesse de leurs valeurs a su inspirer leur milieu de façon significative. Ces personnes ou institutions ont fini par incarner leur domaine de réalisation, dans leur milieu ou à l'échelle de la société.
- **Contribution exceptionnelle.** En général, ils se démarquent aussi par l'originalité, l'innovation ou une contribution exceptionnelle à la collectivité. Ces personnes ou institutions peuvent avoir été des pionniers ou des précurseurs, avoir fondamentalement modifié une pratique ou avoir fait reculer très loin les limites de ce que l'on croyait possible, quelque soit leur domaine ou l'échelle de leur engagement.
- **Influence durable.** Les sujets de la commémoration doivent avoir eu une influence durable (on peut l'évaluer s'ils sont décédés depuis plusieurs années) ou vont avoir une influence durable, c'est à dire qu'ils évoqueront encore un sentiment fort et positif chez les citoyens des prochaines générations ou qu'ils méritent de voir leur mémoire pérennisée.³

La commémoration d'un individu par l'art public ou la toponymie est aussi un exercice qui peut s'avérer périlleux. Sans s'abstenir totalement de le faire, on ne peut pas empêcher les cœurs d'aimer surtout quand ils sont nombreux, on devrait poursuivre les efforts pour labourer d'autres sillons et envisager une politique de la commémoration qui priorise des sujets qui se détachent des individus. **Commémorer une réalisation, une valeur ou un événement, par exemple, ne chassera pas nécessairement toute controverse mais évitera assurément la révélation gênante à posteriori d'un cadavre dans le placard d'un supposé héros.**

Éviter la redondance sur le territoire

Je suis également en accord avec l'énoncé proposé suivant : « *Les sujets déjà reconnus par un des cinq outils de reconnaissance ne devraient pas être retenus afin de laisser la place à des sujets encore peu reconnus et plus diversifiés* ». J'y ajouterais pourtant que la Ville de Montréal devrait également considérer les interventions de reconnaissance des autres paliers gouvernementaux et institutions du territoire dans cet effort pour éviter la redondance autour de certains sujets de commémoration et mettre en lumière des sujets ayant eu moins de visibilité.

³ (VALLÉE, Bernard. *Désignations toponymiques. Grille d'analyse et démarches de désignation : Vade-mecum pour le choix des noms de lieux à Montréal*, Division du patrimoine, Ville de Montréal, 2014)

Encore tout récemment, une polémique acerbe aurait pu être évitée par l'application du principe de non redondance des modes de reconnaissance.

- Une polémique s'est déclenchée autour de la pertinence d'attribuer le nom du Docteur Camille Laurin à une promenade d'Outremont. Pourtant, une rue de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles porte déjà le nom de Camille Laurin depuis 2002. Le nom de Camille Laurin a aussi été attribué à une école de Parc-Extension et à l'édifice qui héberge l'Office québécois de la langue française à Montréal. Le père de la Charte de la langue française a aussi un monument le long de la prestigieuse rue Sherbrooke à l'angle de la rue Saint-Urbain, sur la place de la Francophonie (2011). Il a aussi un prix annuel à son nom. J'estime qu'il avait déjà reçu pleinement le respect qu'on lui doit pour sa personne et pour son œuvre. Bien d'autres aujourd'hui et à l'avenir ne pourront pas bénéficier de tels témoignages de reconnaissance. Il était inutile d'y ajouter la promenade d'Outremont.

Distanciation temporelle

Je suis en faveur de rallonger substantiellement « *le délai écoulé depuis le décès d'une personne, la tenue d'un événement, la création d'un élément, le développement d'un savoir faire, la construction d'un bâtiment ou la fondation d'un site, etc.* ». Mais j'avoue que je ne comprends pas la différence notable entre ce qui nous est proposé en toponymie (5 ans) et en commémoration matérielle (25 ou 50 ans).

Je reconnais qu'il est probablement moins dommageable et coûteux pour la collectivité de remettre en question une reconnaissance toponymique qu'une reconnaissance impliquant par exemple un monument. Pourtant, comme je le soulignais plus haut, ces deux modes de reconnaissance s'inscrivent dans une échelle temporelle de l'ordre des siècles et **l'on pourrait au moins élever le délai à 10 ans pour la toponymie.**

Constitution de listes indicatives de reconnaissance

J'appuie fortement l'importance « *d'établir une programmation des futures interventions de reconnaissance en les inscrivant sur des listes indicatives et en établissant des priorités. (...) Mais les reconnaissances hors des listes indicatives établies doivent demeurer des exceptions* ».

Cohérence avec le territoire montréalais

Si je reconnais la pertinence de cet énoncé concernant le lien en une reconnaissance et le lieu qui la reçoit (« *Il est important de bien choisir les sujets de reconnaissance appropriés aux lieux, spécialement dans les cas de commémoration matérielle et de toponymie. En ce sens il est important d'associer à un lieu devant recevoir une reconnaissance un sujet en lien avec l'arrondissement, le quartier et le lieu où elle doit s'implanter...* »), je ne crois pas qu'il faille en faire un principe absolu. Il peut exister des sujets d'importance régionale, nationale

ou même internationale qui n'ont pas besoin d'un ancrage spécifiquement local pour être attribué.

De plus, comme le souligne l'énoncé suivant (« *[il est important] de tendre à répartir les reconnaissances sur l'ensemble du territoire montréalais*), toute reconnaissance dans les cas de commémoration matérielle et de toponymie devraient être suffisamment importante pour enrichir n'importe quelle partie du territoire surtout s'il n'y a pas de lieux disponibles parmi ceux qui ont une signification particulière pour le sujet.

Une polémique récente autour d'une demande de changement de la dénomination de la place des Festivals pour place Oscar-Peterson illustre une obsession assez répandue pour la primauté commémorative des lieux centraux de la ville, seuls jugés dignes de recevoir les noms de personnages importants. C'est extrêmement humiliant pour les secteurs plus décentrés, et leurs résidentes et résidents, qui ne mériteraient pas d'avoir, eux aussi, des lieux à dénominations d'importance nationale et même internationale comme c'est le cas pour notre Oscar, pianiste et compositeur montréalais de renommée mondiale. Ce serait aussi insultant, pour ceux et celles qui voient en Oscar Peterson un modèle d'accomplissement artistique et d'humanisme, de constater que le plus grand parc du quartier qui fut le berceau d'une des plus anciennes communautés d'Afro-descendants, les familles des porteurs de bagages du transport ferroviaire, et le creuset d'où est sortie une des plus fécondes expressions du jazz, n'est pas assez prestigieux pour lui. D'ailleurs, même si le parc Oscar-Peterson de la Petite-Bourgogne est un parc de quartier, il a une taille (plus grande que celle du square Dominion) et des aménagements paysagers, ludiques et sportifs remarquables. Oscar y est bien traité, je vous l'assure, et son immense portrait en murale veille sur ce bel espace.

Évaluation d'une reconnaissance existante

« Une reconnaissance passée pourrait être évaluée dans certaines situations exceptionnelles, par exemple lorsque la reconnaissance vise un personnage, un événement, un toponyme ou un autre sujet jugé offensant ou préjudiciable au regard des valeurs montréalaises. (...) De même, la correction d'une information factuelle sur une plaque ou un panneau d'interprétation doit pouvoir se faire sans recourir au processus décrit dans cette section. La révision d'une reconnaissance existante devrait demeurer une mesure d'exception. La contextualisation ou l'explication de son contexte d'implantation sera toujours l'approche favorisée. » Cet énoncé marque une ouverture significative de la Ville de Montréal à l'exercice nécessaire d'évaluation des gestes commémoratifs du passé.

Dans le domaine de l'art public commémoratif, après des dizaines de *peinturlurages* sans grandes conséquences et dans la vague des débouloonnements ou destructions de statues dans les Amériques, en Europe et ailleurs dans le monde, celle de John A. Macdonald à Montréal est tombée en août dernier.

Sans attendre de que de tels évènements ne se répètent, **la Ville de Montréal aurait avantage à examiner sans délai et préventivement l'ensemble de sa collection d'art public et de son corpus toponymique, et pas seulement les éléments qui sont actuellement controversés.** J'ai déjà refusé de donner à des journalistes une liste de monuments ou de noms de voies qui pourraient faire l'objet de controverses car je craignais de donner des idées au vandalisme ; en effet, seule la méconnaissance de leur ville et de l'histoire par les partisans de l'éradication nous a permis d'échapper à une vague de déboulonnages de statues et de plaques de rue. Mais il n'en sera pas toujours ainsi.

Cet exercice « préventif » et à tête reposée s'impose, compte-tenu du risque de voir les autorités publiques poursuivent leurs réactions sous pression et à la pièce, parfois de façon démagogique, soit pour corriger un geste commémoratif controversé, soit pour refuser de considérer des propositions légitimes de correction.

Cet exercice d'examen systématique s'impose aussi compte-tenu de l'incohérence dans la contestation comme dans la correction. Ces quelques exemples, tirés de contextes municipaux ou privés, le montrent :

- On expulse de la toponymie le chirurgien français Alexis Carrel, eugéniste militant et sympathisant nazi, mais on accepte, dans le Plateau Mont-Royal au parc Devonshire, la statue de Mihail Eminescu, poète national de Roumanie et antisémite notoire du 19^e siècle.
- Christophe Colomb (buste au parc de Turin, nom d'une grande avenue) est épargné de représailles pour ses crimes contre l'humanité envers la Première nation Tainos, alors que sa commanditaire la reine Isabelle de Castille (buste au parc Laurier) se fait régulièrement asperger de peinture rouge.
- Qui se soucie que la statue en bronze représentant l'explorateur Jean Cabot ou Giovanni Caboto (1935), créée par l'artiste italien Guido Casini, faisait partie de la propagande du consulat d'Italie pour rendre acceptable le régime fasciste, comme d'ailleurs la construction et le décor de la Casa d'Italia, rue Jean-Talon, arborant toujours aujourd'hui l'emblème fasciste sur sa façade.
- On a retiré de l'espace public *L'Homme-caméra* de Charles Daudelin (1996), une sculpture qui évoque autant l'œuvre de Claude Jutra que le 100^e anniversaire de la première projection cinématographique à Montréal et en Amérique du Nord ; le retrait brutal et démagogique de l'œuvre n'a pas su dissocier la commémoration de la naissance du cinéma de la personne du cinéaste et des pratiques sexuelles répréhensibles qui lui sont attribuées.
- Critiquée pour le contenu d'une plaque de 1892 commémorant le supposé « exploit » de la place d'Armes relatant le combat entre Iroquois et Français sur ce site le 30 mars 1644, la Banque de Montréal a installé une nouvelle plaque qui supprime la mention « MAISONNEUVE TUA LE CHEF INDIEN DE SES PROPRES MAINS », mais conserve la mention principale erronée « LES FONDATEURS DE VILLE-MARIE AFFRONTÈRENT LES IROQUOIS QUI FURENT VAINCUS ». Pourtant, Dollier de Casson relate comment les Français regagnent le fort de Ville-Marie « avec confusion », frappés par la « frayeur ». De Maisonneuve se distingue

personnellement, mais les Français sont humiliés et les Iroquois demeurent maîtres du champ de bataille. Une correction malhabile qui ne corrige rien.

À l'exemple de villes comme New York (*Mayoral Advisory Commission on City Art, Monuments and Markers*⁴) ou Londres (*Commission for Diversity in the Public Realm*), Montréal pourrait confier à son Comité consultatif en reconnaissance (CCR), ou à un comité du Conseil du patrimoine comme je le propose, soutenu par la Division du patrimoine, le soin d'examiner les valeurs exprimées par les œuvres, le profil des individus commémorés, ainsi que les valeurs patrimoniales et culturelles des monuments, d'envisager au cas par cas les différentes stratégies pour rendre civiquement acceptables certaines œuvres héritées du passé et marquées des valeurs de ceux qui les ont érigées, mais qui peuvent apparaître offensantes aujourd'hui.

On pourrait ainsi explorer les diverses voies adaptées à chaque cas controversé, selon l'évaluation de l'existence d'un réel problème d'acceptation sociale et de sa gravité :

- le maintien en l'état ;
- la mise en place *in situ* d'une interprétation alternative ou «réparatrice» de l'œuvre controversée ;
- l'installation d'une nouvelle œuvre, à proximité immédiate, supportant un autre récit que celui porté par l'œuvre controversée ;
- le déplacement dans un lieu d'interprétation hors de l'espace public, un musée par exemple, où la contextualisation pourra se faire tout en permettant d'apprécier la qualité esthétique de l'œuvre ;
- la mise hors jeu, le déboulonnement et la mise en entrepôt, s'il faut se rendre jusque-là.

4. Outils de reconnaissance

Cérémonies commémoratives

Comme l'énonce bien la proposition, « offrir une alternative de reconnaissances à des demandes de commémoration matérielle, de toponymie ou d'identification reçues par la Ville », les cérémonies commémoratives et particulièrement celles qui sont périodiques et qui sont organisées en collaboration étroite avec les milieux plus particulièrement touchés par le sujet de reconnaissance, sont de puissants gestes collectifs.

Commémorations matérielles

⁴ Cette commission consultative a été créée pour conseiller le maire sur les questions relatives à l'art public, aux monuments et aux repères historiques. Plus précisément, la Commission est chargée d'élaborer des recommandations sur la manière dont la ville devrait traiter les monuments et les marqueurs historiques appartenant à la ville et situés sur ses propriétés, en particulier ceux qui sont sujets à une réaction négative et persistante du public ou qui peuvent être considérés comme incompatibles avec les valeurs de la Ville de New York, c'est-à-dire une ville juste qui privilégie la diversité, l'équité et l'inclusion.

À la liste indiqué dans le document de consultation, j'aimerais ajouter une orientation qui avait été énoncée dans la Politique du patrimoine de 2005 et qui me semble du plus grand intérêt : « *mettre en valeur in situ les traces du passé et les aspects intangibles du patrimoine tels que des éléments naturels (anciens rivages, rivières canalisées, etc.), des vestiges archéologiques, des ouvrages et des bâtiments importants disparus (cimetières et lieux de sépulture oubliés, ancien parlement sur la place D'Youville, etc.).* »

Le marquage au sol du tracé des anciennes fortifications de Montréal a été une initiative du plus grand intérêt pour que le grand public visualise ce que seul le champ-de-Mars permet de voir en relief ; pourtant l'absence d'outil d'interprétation *in situ* en limite la compréhension.

Le marquage sur les trottoirs du boulevard Saint-Laurent (2007) des limites de lots cadastraux et des dates de construction des édifices riverains était aussi une excellente idée qui malheureusement n'a eu que très peu de portée dans le public à cause de l'absence d'information sur le geste commémoratif et la détérioration rapide des matériaux.

Malgré ces insuffisances, cette pratique du marquage avec outils d'interprétation me semble un excellent moyen d'inscrire l'histoire de la ville et l'évocation de certains citoyens marquants dans l'aménagement urbain. Je regrette par exemple de ne pas être intervenu quand le revêtement de la rue Garnier a été refait au sud de l'avenue du Mont-Royal. On y trouvait de 1845 à 1908 l'immense villa de la famille Logan qui nous a donné un des premiers grands scientifiques canadiens, le géologue sir William Edmond Logan. Le marquage au sol du contour de la résidence aurait pu inscrire mieux que n'importe quel autre geste commémoratif le souvenir de cet homme brillant et attachant, ainsi que l'évocation de la ferme expérimentale qu'on y trouvait à l'époque d'un Montréal encore rural.

Toponymie

La raréfaction croissante des lieux à nommer doit nous inciter à la plus grande parcimonie dans l'utilisation commémorative de la toponymie et j'adhère pleinement au constat proposé : « *les espaces sans nom constituent une ressource à exploiter avec discernement.* »

La disproportion entre le nombre limité de lieux à nommer et le nombre important des noms à valoriser est accrue par l'augmentation des propositions citoyennes, conséquence du développement de l'intérêt de la population pour l'aménagement urbain dans toutes ces composantes, y compris toponymiques, et des capacités de « mobilisation » multipliées par les médias sociaux. **On devrait s'attacher à augmenter le nombre de lieux à nommer.**

- **Donner des noms à des parties de sites déjà nommés :**

Une délégation aux arrondissements de Montréal leur permet maintenant de nommer des voies, espaces et constructions à l'intérieur des parcs. La dénomination

d'aménagement et de constructions tels que des sentiers, des carrefours, des sous-espaces, des lieux de rencontre, des scènes, bassins, murets et autres structures, présente l'avantage de la pérennité qui prévaut en toponymie et qui est nécessaire lorsqu'un geste de commémoration est posé.

- **Introduire la dénomination de voies encore innommées**
 - **Les ruelles**

Dans la foulée des efforts de réappropriation et d'aménagement des ruelles, une pratique populaire de dénomination de certaines ruelles a commencé.
 - **Les ouvrages d'art** (ronds-points routiers, ponts, viaducs, etc.)

Dans plusieurs cas, cette dénomination propre à l'ouvrage ajoutera à la facilité de repérage sur la voie, si leur désignation distincte de la voie ne cause pas de problèmes de sécurité.
- **Puiser dans le bassin des rues à désignations numériques**

Jusqu'ici, la pratique de Montréal a été d'intégrer cette forme de désignation sans changement lors des annexions ou fusions, même avec l'existence de doublons (exemple, Rosemont et Saint-Michel) ; Montréal préfère ajouter le nom du quartier (maintenant de l'arrondissement) au nom de la voie pour assurer la distinction (particulièrement pour les services d'urgence).
- **Puiser dans le bassin des parcs dont le nom est celui de la rue adjacente**

C'est le cas de parcs de voisinage, parfois aménagés sur des terrains résiduels suite à des démolitions d'édifices. C'est une autre réserve pour des dénominations futures si on juge ces dénominations peu significatives.

Sources d'inspiration toponymique

Comme je l'ai déjà indiqué dans la partie 3 de ce mémoire, je ne pense pas qu'il soit pertinent, sauf exceptionnellement, d'utiliser la toponymie pour poser des gestes de reconnaissance à la contribution des individus. Sans sous-estimer les efforts importants de diversification investis depuis 30 ans, efforts auxquels j'ai d'ailleurs contribué, la toponymie montréalaise est largement commémorative et l'on commémore surtout des personnes (anthroponymes), et parmi elles, beaucoup de propriétaires fonciers et de personnages politiques, masculins et de vieille souche.

J'invite donc la Ville de Montréal à abandonner sa tradition toponymique d'usage de noms de personnes pour les futures dénominations. Ce ne sera pas la première fois puisque la Ville a abandonné depuis longtemps la tradition des hagionymes (noms de lieux formés de noms de saints) qui d'ailleurs, à quelques rares exceptions, ne commémoraient aucun saint mais plutôt les prénoms des anciens propriétaires fonciers ou promoteurs immobiliers responsables du développement du territoire.

Fruits de plusieurs siècles de pratiques et d'inspirations diverses, **la diversité toponymique montréalaise mériterait d'être développée selon trois axes :**

- Diversité des domaines de l'expérience humaine (de la science, des arts, de l'engagement humaniste, du développement technologique, du sport, du travail, de la relation avec la nature, de la relation au monde, etc.) ;
- Diversité des types de dénominations (des réalisations ou des œuvres, des valeurs ou des symboles, des métiers et des traditions, des lieux effacés ou des usages perdus ou disparus, etc.) ;
- Diversité des genres, origines sociales, des origines ethniques et des sensibilités idéologiques représentées.

Pour « *viser un ancrage optimal des toponymes dans leur territoire d'accueil (...) et s'intégrer de manière durable au territoire* », **je propose d'utiliser des toponymes qui s'inspirent de l'esprit des lieux et témoignent de ce qui leur est propre. Je propose aussi qu'on recherche des noms à fort potentiel « d'imagibilité », c'est-à-dire des noms capables d'inspirer des idées ou des images fortes et riches de sens parmi ses utilisateurs.** Images suscitées par sa valeur poétique, son originalité, sa capacité d'intriguer, de provoquer la surprise ou de susciter plusieurs interprétations, et même par sa sonorité.

Dans les dernières années, j'ai retenu un nouveau nom qui illustre bien mon propos, la « rue de la Sucrierie », nouvelle dénomination de l'ancienne rue Richmond à Pointe-Saint-Charles qui pouvait être confondue avec la rue Richmond de la Petite-Bourgogne par les véhicules d'urgence. Ce nom évoque bien sûr l'ancienne raffinerie de sucre Redpath à laquelle conduit cette rue, mais chez les personnes qui ne connaissent pas cette ancienne occupation du territoire, dont les enfants, il peut évoquer quelques douceurs gustatives, ce que « rue de la Raffinerie » aurait du mal à faire !

Identification

Comme l'énonce bien la proposition « *L'identification peut par ailleurs constituer une alternative de reconnaissances à des demandes de commémoration matérielle ou de toponymie reçues par la Ville.* », l'identification peut être une excellente façon d'honorer la mémoire d'individus méritant la reconnaissance de la société montréalaise.

Citation

Je ne peux qu'appuyer la confirmation de ce mode de reconnaissance dans le Cadre d'intervention. Cela fait plus de dix ans que la Ville semble avoir abandonné ce geste de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Le plus récent site patrimonial bénéficiant d'une citation municipale est le site du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada ; cela remonte à 2011 et il n'y en a que 9.

Les trois plus récents immeubles patrimoniaux bénéficiant d'une citation municipale sont la

maison Mary-Dorothy Molson, la Maison Robert-Bélanger et la Station-service de Mies van der Rohe ; cela remonte à 2009 et il n'y en a que 49.

Pire encore, la démarche engagée durant l'année 2012 sous la responsabilité du Conseil du patrimoine et concernant le site de la Place-Ville-Marie, Gare-centrale et Place-Bonaventure, a été abruptement stoppée sans justification par l'administration Coderre nouvellement arrivée au pouvoir ; et le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 adopté par la Ville en 2017 ne prévoit aucune citation pour les 5 années du Plan !

Si l'arrêt des démarches de citation constitue une régression dans la protection du patrimoine, le pire contexte pour l'adoption d'une citation par le conseil municipal, c'est la réaction dans l'urgence à une menace sur le lieu, qu'il soit immeuble ou site. En absence de Plan d'urbanisme révisé qui aurait pu indiquer les priorités d'intervention en protection du patrimoine, plusieurs sites et édifices montréalais méritant une citation n'ont pas pu bénéficier de cette reconnaissance ni de cette protection.

Un exemple récent montre la nécessité de planifier d'avance quels sont les immeubles et les sites qui doivent être protégés et mis en valeur, c'est le Quartier chinois. Même si une démarche de consultation du milieu a été entreprise depuis un certain temps, la réflexion sur la protection du patrimoine du secteur et son rôle dans son développement était très peu avancée. Les résidents ont lancé une alerte au printemps face à la prise de contrôle du secteur le plus riche en patrimoine architectural et historique du quartier par des promoteurs immobiliers à très mauvaise réputation ; c'est dans l'urgence et sans vision d'ensemble, que la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture ont mis sur pied un comité pour répondre à l'inquiétude des Montréalais.

À mon avis, la citation ou toute autre mesure qui conduit à la sauvegarde des édifices et des sites patrimoniaux et à leur mise en valeur (comme la reconversion) est probablement le mode de reconnaissance le plus important qu'une municipalité peut utiliser.

Les lieux réels où se sont passés des événements, où ont vécu des personnes, où ont émergé des mouvements ou des idées qu'on veut commémorer sont pour moi les plus pertinents et les plus évocateurs des « monuments » commémoratifs. Leur conservation et leur mise en valeur devraient être un de nos premières préoccupations de commémoration : commémoration d'époques significatives de l'évolution de la société, de styles et de savoir-faire constructifs ou d'aménagement emblématiques, commémoration d'événements ou de personnages déterminants de l'histoire, commémoration d'usages ou de coutumes et traditions témoins de l'identité de Montréal ou du Québec, commémoration de nos liens avec l'histoire du monde, etc.

Cette expérience de rencontre réelle, physique, et non pas virtuelle comme l'est la documentation, cette rencontre avec des lieux chargés de mémoire me semble nécessaire au développement de la citoyenneté. Dans leurs déambulations urbaines quotidiennes ou d'exploration spécifiquement historique, le passant citoyen mérite qu'on lui propose des

interprétations commémoratives de lieux et d'espaces qui ajoutent du sens au paysage qu'il traverse, le sens de la mémoire des lieux. Encore faut-il que nous assurions la conservation et l'interprétation de ce patrimoine matériel qui porte une mémoire, qui témoigne d'un patrimoine immatériel.

Quelques propositions :

- **On doit reprendre les attributions de statuts patrimoniaux du « classement » (provincial) et de la « citation » (municipal)** qui sont particulièrement ralenties depuis trop d'années.
- **L'inventaire du patrimoine exceptionnel dans le Plan d'urbanisme devrait être mis à jour en continu au rythme des nouvelles connaissances historiques et des recherches urbaines.** Pouvez-vous croire que l'histoire des Noirs soit complètement occultée dans le document patrimonial du Sud-Ouest du Plan d'urbanisme de 2005, ce qui a probablement contribué, entre autres, à l'abandon et la destruction du Negro Community Centre de la Petite-Bourgogne.
- **Le patrimoine modeste** (comme les premiers logements ouvriers et les maisons de faubourgs), **le patrimoine archéologique** (comme les vestiges des tanneries du 18^e et 19^e siècles sous l'échangeur Turcot que le MTQ a détruit), **le patrimoine industriel**, devraient faire l'objet de toute notre attention car ils sont particulièrement menacés et recèlent un potentiel de commémoration considérable.
- **Une pratique prioritaire, ou même obligatoire, du recyclage d'édifices patrimoniaux**, ayant perdu leur usage d'origine, abandonnés ou en voie de l'être, devrait être adoptée par les pouvoirs publics en recherche de nouveaux locaux.

Plusieurs exemples peuvent illustrer l'importance qu'on devrait accorder à la préservation du patrimoine comme mode central de la commémoration, particulièrement pour garder le souvenir de l'histoire ouvrière, l'histoire des femmes, l'histoire des minorités communautaires culturelles, etc. Exemples de négligence, d'ignorance, d'indifférence...

- L'édifice Robillard, ancien *Palace Theater* puis *Cinématographe Lumière*, 972-976, boulevard Saint-Laurent (construit en 1889). Magnifique bâtiment néo-roman éclectique, conçu par les architectes Daoust et Gendron, qui a été le site de la première projection cinématographique en Amérique du Nord (1896). Témoin de la transformation de la rue Saint-Laurent en axe de prestige pour la bourgeoisie canadienne française et de l'émergence du cinéma comme activité culturelle majeure, œuvre d'une grande originalité conçue par des architectes prestigieux, cet édifice n'a bénéficié d'aucune reconnaissance ni protection et a brûlé en 2016. Une citation l'aurait-elle sauvé ? Je le pense.
- La *Montreal Works*, usine de munitions, 9500, boulevard Saint-Laurent (construite en 1942) était le dernier vestige montréalais des usines du front industriel de la Seconde Guerre mondiale. Ses neuf spectaculaires halls basilicaux à charpente de bois ont été les témoins de l'entrée massive des femmes dans le monde du travail salarié et des emplois non traditionnels. Sans vouloir considérer les protestations des défenseurs du

patrimoine, la Ville de Montréal et l'arrondissement ont détruit les bâtiments en 2016 pour en faire, éventuellement, une cour de voirie. Cet ensemble n'a bénéficié d'aucune évaluation de ses valeurs patrimoniales dans le plan d'urbanisme (2005) ; aucun effort d'intégration du tout ou de parties de l'édifice d'origine n'a été fait dans le concept des nouveaux édifices qui ne sont toujours pas construits 5 ans plus tard. La conservation d'au moins une des neuf halles aurait pu constituer un extraordinaire espace communautaire pour un quartier en revitalisation, tout en constituant le plus authentique geste de reconnaissance de l'émancipation économique et sociale des femmes à partir des années 1940. Une citation aurait fait réfléchir les responsables de cette destruction stupide.

- L'ancien édifice de l'*Union Saint-Joseph* (1851-1909), 250, rue Sainte-Catherine Est (construit en 1856). Ce bel édifice néo-classique conçu par l'architecte Michel Laurent a abrité la première organisation ouvrière autonome de secours mutuel, premier jalon du développement du mouvement ouvrier et du mouvement communautaire. Malgré son ancienneté, malgré la qualité de son architecture et le prestige de son architecte et malgré son rôle de témoin majeur, au niveau national, de l'histoire ouvrière, cet édifice n'a aucune reconnaissance, pas même dans l'Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement Ville-Marie (2005), ni dans le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal. Un excellent candidat pour une citation, avant qu'un providentiel incendie permette à un promoteur immobilier de construire des condos.
- L'ancienne *British and Canadian School* (1826), rue De La Gauchetière à l'angle de la rue Côté. Un des plus anciens édifices du secteur, témoin du débordement de Montréal hors ses murs, conçu par un architecte prestigieux, James O'Donnell, local d'une des plus anciennes institutions pour toutes et tous au Québec (bilingue, mixte, gratuit et non-confessionnel), mise sur pied par des personnages majeure de l'histoire nationale (comme L.-J. Papineau), avec un système éducatif novateur (école lancastrienne ou d'enseignement mutuel), exemplaire au niveau national et international ; témoin aussi du palimpseste culturel du secteur (école multiethnique, importateur irlandais de café, commerce de nouilles chinoises). L'édifice ne bénéficie d'aucune reconnaissance ni protection et vient d'être acheté par des promoteurs bien connus pour leur insensibilité aux milieux qu'ils investissent. Un excellent candidat pour une citation ou un classement provincial.
- L'ancienne école juive *Chaverim Kol Ysrael* (1930), 6675, rue Marquette. Cet édifice résidentiel est le seul qui reste, dans un état extérieur à peu près authentique, des institutions religieuses et communautaires de *Papeniou* dans le quartier La Petite-Patrie. Du début du 20^e siècle à la fin des années 1930, un véritable quartier juif, surnommé *Papeniou* à cause de sa localisation de part et d'autre de l'axe Papineau, s'est constitué avec des immigrants de Russie dans un secteur non encore urbanisé, à courte distance d'une des plus grandes concentrations d'industries de fabrication lourde (les Ateliers d'Hochelaga et les Ateliers Angus). Compte-tenu du caractère exceptionnel de cette ancienne école religieuse juive, seul témoin de la présence de la communauté juive dans

ce secteur de la ville, donner un statut de protection à l'édifice pourrait empêcher qu'il ne disparaisse comme les autres.